



**Syndicat National des Personnels
de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire**

snpespjj.fsu.sudouest@gmail.com

Le 21 novembre 2023

DECLARATION LIMINAIRE

Vous conviez ce jour les organisations syndicales à un premier CSA de la Formation Spécialisée qui doit permettre la mise en œuvre de l'ensemble de ses attributions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Et il y a tant à dire...

Ce CSA se déroule dans un contexte social et économique particulièrement tendu.

Avec amertume, les travailleurs et travailleuses se voient appliquer la réforme des retraites, particulièrement injuste à l'égard des femmes, contre laquelle elles se sont particulièrement battus.es et continuent de se battre ; ceci conjugué à un contexte inflationniste inédit. La hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires, notamment, n'a d'égal que le niveau des réponses méprisantes de notre administration :

- Refus d'une ré-indexation du point d'indice sur le taux d'inflation,
- Jeu des primes inégalitaires :

Nous rappelons que certaines catégories d'agents, notamment les adjoints.es administratifs.ves, sont toujours injustement exclus.es du CTI, également que le management au mérite, via le CIA, provoque ressentiment et division dans les équipes. Enfin que la NBI ne concerne, elle aussi, que certains professionnels.les au mépris du principe intangible d'équité de traitement dans la fonction publique.

Ce CSA porte notamment sur le bilan social 2022 de la DIRPJJ Sud-Ouest, et sur un projet de questionnaire santé et sécurité au travail à destination des personnels qui s'appuie sur le « rapport Gollac ». Ce dernier, comme le précise le document que vous nous fournissez, propose une « synthèse » de la littérature scientifique internationale sur les liens avérés des effets de différentes contraintes organisationnelles, sociales et environnementales sur la santé. Ce rapport date de 2011, nous sommes fin 2023, 12 ans plus tard....

Sur les conditions de travail des agents, nous ne pouvons que déplorer, une fois de plus, les dégradations de celles-ci :

- La multiplication des défèvements, des recherches d'hébergement souvent vaines, des déplacements éloignés, qui entraînent des dépassements du temps de travail et l'accumulation d'heures supplémentaires, mais aussi stress, fatigue, arrêts maladie, accidents (comme le mets en évidence votre bilan social). Nous sommes au cœur du thème des risques psycho-sociaux,
- Les conséquences négatives du CJPM : multiplication des audiences, des écrits, une temporalité contraire au temps éducatif et à la problématique adolescente, qui a pour conséquence une réduction très importante du temps réel passé avec les mineurs.es. ainsi qu'une perte de sens dans leur travail pour les agents. Notre constat est également partagé par les psychologues du travail du secrétariat général, qui le font apparaître dans leur bilan d'activité 2022. Nous dénonçons ici, le bilan que fait la DPJJ de la mise en place du CJPM. Pour elle il n'a pas bouleversé l'organisation du travail, ni le fonctionnement des services, ni même impacté la qualité de l'accompagnement éducatif des jeunes. Quelle violence pour les professionnel.les !!
- Le recours toujours et encore plus important aux agents non titulaires, parfois sans formation spécifique,
- La prolifération des tâches spécifiques qui incombent aux agents : entretiens des véhicules, gestion numérique de l'administratif (frais de déplacements, congés, ...), gestion du secrétariat en l'absence de l'agent dédié,
- La confiscation de l'autonomie pédagogique des équipes par les directions,

Face à cette liste non exhaustive de constats alarmants liée à la dégradation des conditions de travail, nous restons inquiets quant aux répercussions de celle-ci sur les agents, mais aussi les mineurs.es et leurs familles.

Nous espérons que la DIR Sud-Ouest prendra la mesure de ces enjeux en y apportant des solutions concrètes.

Les représentants.es du CSA F3SCT Sud-Ouest